



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
16 avril 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-septième réunion directive

Genève, 26-28 juin 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport du Groupe de travail;
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement;
 - c) Rapport de la Commission du commerce et du développement;
 - d) Mandat des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique.
4. Désignation d'organisations non gouvernementales et d'organismes intergouvernementaux aux fins des articles 76 et 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa cinquante-septième réunion directive.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure ci-dessus.

Documentation

TD/B/EX(57)/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 2

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

2. Un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique est établi chaque année et est présenté à une réunion directive du Conseil du commerce et du développement. Il donne une vue d'ensemble des travaux de recherche et d'analyse réalisés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et contient un résumé des activités concrètes, y compris les services consultatifs et les activités de coopération technique, menées dans chaque secteur relevant du mandat de la CNUCED. Il complète et actualise les informations présentées dans le document TD/B/EX(55)/2, soumis au Conseil à sa cinquante-cinquième réunion directive, en juillet 2012. Au titre de ce point de l'ordre du jour, il sera organisé une réunion-débat sur le thème «Renforcer les liens entre l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct en Afrique», suivie d'un débat interactif.

Documentation

TD/B/EX(57)/2 Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique
Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TD/B/EX(57)/3 Renforcer les liens entre l'investissement intérieur
et l'investissement étranger direct en Afrique

Point 3

Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent

a) Rapport du Groupe de travail

3. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-quatrième session.

b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

4. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa cinquième session.

c) Rapport de la Commission du commerce et du développement

5. Le Conseil sera saisi pour examen de la Commission du commerce et du développement sur sa cinquième session.

d) Mandat des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique

6. Conformément au paragraphe 17 du Mandat de Doha et aux paragraphes 208 et 209 de l'Accord d'Accra, le Conseil est invité à approuver le reste des mandats des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique.

Point 4**Désignation d'organisations non gouvernementales et d'organismes intergouvernementaux aux fins des articles 76 et 77 du Règlement intérieur du Conseil**

7. À l'heure actuelle, 209 organisations non gouvernementales sont inscrites sur la liste de la CNUCED: 122 dans la catégorie générale et 87 dans la catégorie spéciale; et 113 organismes intergouvernementaux sont inscrits sur la liste de la CNUCED. Les listes correspondantes sont publiées sous les cotes TD/B/NGO/LIST/14 et TD/B/IGO/LIST/9.

8. Conformément aux articles 76 et 77 de son Règlement intérieur, le Conseil est invité à examiner trois demandes d'inscription dans la catégorie générale des organisations non gouvernementales et une demande d'inscription dans la catégorie générale des organismes intergouvernementaux. Les demandes d'admission au statut d'observateur qui seront examinées émanent des organisations non gouvernementales suivantes: Business Development Center, Iniciativa Cultural et Palestinian NGO Network. La demande d'inscription d'un organisme intergouvernemental émane de la Commission économique eurasiennne.

Documentation

TD/B/EX(57)/R.1	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande du Business Development Center
TD/B/EX(57)/R.2	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande de l'Iniciativa Cultural
TD/B/EX(57)/R.3	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande du Palestinian NGO Network
TD/B/EX(57)/R.4	Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil: demande de la Commission économique eurasiennne

Point 5**Questions diverses****Point 6****Rapport du Conseil sur sa cinquante-septième réunion directive**